Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-212901342-20261002-ARR2021026TOURI-DE

EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL du 02 octobre 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15
Présents-représentés : 15
Votants : 15

Le deux octobre de l'an deux mille vingt six à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal, s'est légalement réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Thierry CAUBET, Maire de Locronan.

Etaient présents : Monsieur CAUBET Thierry, Maire, Monsieur BILLEBEAUD Alain, Adjoint au Maire, Madame HASCOËT Monique, Adjointe au Maire, Monsieur PRÉ Jean-Marie adjoint au Maire, Madame GOARDON Virginie, Madame KERDREUX Marine, Monsieur Le LAY Laurent, Madame CADIOU QUÉAU Gwénaëlle, Madame NICOLAS Brigitte.

***Date de* convocation :**
25 septembre 2026

Procurations : Madame Jacqueline LE GAC a donné procuration à Monsieur Alain BILLEBEAUD, Madame Edwige LEPOT a donné procuration à Monsieur Thierry CAUBET, Monsieur Bruno BONSIGNE a donné procuration à Madame Monique HASCOËT, Monsieur Philippe Le JEUNE a donné procuration à Madame Gwénaëlle CADIOU QUÉAU., Monsieur Joël HÉNARD a donné procuration à Madame Brigitte NICOLAS, Madame Bérénice BATTAIS a donné procuration à Madame Virginie GOARDON

Secrétaire de séance : Madame Monique HASCOËT

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Le procès-verbal de la séance du 28 août 2026 est approuvé à l'unanimité des membres du Conseil Municipal

Ordre du jour :

- dossier SPR –arrêt du projet de PVAP (plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine)
- Locronan –commune touristique-autorisation de réaliser les formalités requises dans le cadre du dossier de classement
- subvention arbre de Noël et chèques cadeaux enfants du personnel et élus
- subvention à l'association des écureuils de PLOGONNEC
- budget ALSH : admission en non valeur
- SDEF –signature de deux conventions
- Projet de cession d'un délaissé de voirie
-animation des « illuminations » : autorisation de signature de 3 contrats avec Animaction et 1 contrat avec le groupe EBEN
-Acquisition décors illuminations pour Noël-autorisation de signature
-voirie : projets de travaux –autorisation de signature
-sécurité : instauration d'un barrage routier manuel encastré
- Budget Communal : décisions modificatives
-Proposition de deux noms de titulaires que LOCRONAN peut suggérer à QBO qui pourra ensuite désigner ses représentants au sein du SDIS de DOUARNENEZ
-Convention de servitude de passage avec le SDEF pour une reprise en souterrain de la station de pompage
- Questions diverses

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-212901342-20261002-ARR2021026TOURI-DE

2-2026-0210-2-LOCRONAN –COMMUNE TOURISTIQUE-AUTORISATION DE RÉALISER LES FORMALITÉS REQUISES DANS LE CADRE DU DOSSIER DE CLASSEMENT

Monsieur Le Maire informe qu'à ce jour la commune, bien que classée station touristique depuis l'arrêté Préfectoral du 01 octobre 2014 (valable 12 ans), a autant d'intérêt à être reconnue **commune touristique**.
Cette dénomination, telle que régie par les articles L133-11 et L133-12 du Code du tourisme, est attribuée par arrêté préfectoral pour une durée de cinq ans ;

Elle certifie la capacité de la commune à accueillir une population non résidente grâce à des hébergements adaptés et des animations culturelles, sportives ou gastronomique

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,
Autorise Monsieur Le Maire à engager les démarches prévues par la législation en vigueur pour bénéficier de ce label.

VOTE DU CONSEIL			
	Pour	**Contre**	**Abstention**
Commune touristique	**15**	**0**	**0**

Pour Extrait Certifié Conforme,
Le Maire, Thierry CAUBET

